

Conseil municipal

Séance du 28 mai 2010

L'an deux mil dix, le vingt-huit mai, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VILLEPERDUE se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. le Maire, en vertu de sa convocation en date du vingt-deux des mois et an que ci-dessus.

PRESENTS : M. MARIAU Roland, Maire - M. GAUTHIER Xavier, 1^{er} Adjoint - Mme DUCHENE Arlette, 3^{ème} Adjointe - M. LEGRAND Gérard, 4^{ème} Adjoint - Mme CUNHA Martine - MM. ROY Thierry - MESNARD Olivier - M. LAFARGE Philippe - Mmes DUFRAISSE Isabelle - MESSIER Carole - MM. LEBLOIS Roland - LUCIER Frédéric- Mme NOMINE Nathalie.

ABSENTE EXCUSEE - POUVOIR : Mme LEBOEUF Céline donne pouvoir à M. LUCIER Frédéric

ABSENTE EXCUSEE : Mme Anita RAVION

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ROY Thierry



I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE

Le procès-verbal de séance du conseil municipal du 30 avril 2010 a été approuvé à l'unanimité.

II- INFORMATIONS

A- Point sur la précédente séance

M. le Maire fait le point sur l'évolution des dossiers traités lors de la précédente réunion et stipule que certains d'entre eux seront abordés ultérieurement lors de cette séance.

- * **Rétrocession lotissement « Les Margallières »** : M. le Maire est toujours en attente d'un rendez-vous avec le lotisseur et de finitions non encore effectuées, la rétrocession est donc différée.
- * **Projet badminton du club de volley** : Le club a lancé les demandes de subvention pour la création d'une section Badminton. La communauté de Commune sollicitée statura lors de sa prochaine réunion du 28 juin.
- * **Agence Postale Communale** : Les élus s'étonnent de ne pas avoir eu de nouvelles des dirigeants de la Poste suite au cambriolage.
- * **Vente de terrain** (Valls-Puault Rue de la mairie) : M. le Maire est dans l'attente de revoir les 2 acheteurs pour un éventuel accord.

B- Point réunion Isoparc

Au vu des informations médiatiques sur ce sujet, M. le Maire souhaite donner un éclairage sur ce dossier.

Malgré l'avancée faite par les communautés de communes et communes sur la répartition des charges financières, la Présidente du Conseil Général a annulé sa participation à une réunion de travail, réunion dont elle avait elle-même fixé la date.

Cette situation particulière ne bloque pas, aujourd'hui, le fonctionnement du syndicat Sud Indre Développement et le recrutement d'un agent chargé de la commercialisation du site est en cours et devrait être opérationnel dès septembre prochain.

Il conviendrait, cependant, que l'on puisse sortir au plus vite de cette impasse politique qui a pour effet de nuire au développement d'Isoparc, c'est pourquoi une rencontre avec le Préfet, à l'initiative du Président, du SID est programmée pour la mi-juin.

C- Point projet UVE

M. le Maire fait un point sur l'évolution de ce dossier. Le Président du SMICTOM a proposé d'attendre le nouveau schéma départemental pour décider de la reconduction ou non de l'usine de valorisation énergétique de Chinon, une délibération a été prise dans ce sens lors de la dernière réunion syndicale. Il a également présenté une délibération sur l'engagement des études liées à ce projet, cette dernière n'a pas été acceptée allant à l'encontre de la décision précédente.

D- Réunion inter-associations

M. Xavier GAUTHIER présente le bilan positif de la journée du 14 juillet 2009 établi lors de la réunion inter-associations du 17 mai. Toutes les associations présentes reconduisent leurs animations ; la commune propose toujours la retraite aux flambeaux ainsi que le feu d'artifice. Les bonnes volontés seront les bienvenues pour le montage et démontage des structures nécessaires à ces festivités.

E- Communauté de communes de Sainte Maure de Touraine

- × **Commission tourisme** : un projet de recruter un agent de catégorie A de la fonction publique a été proposé pour gérer la maison du terroir. Le bureau et la commission n'ont pas souhaité suivre ce projet au vu du coût important généré par cet emploi et des difficultés de reclassement en cas de non-satisfaction. Ce point ne figure donc pas dans l'ordre du jour de la prochaine réunion de bureau.
- × **Collège de Nouâtre** : La question de la fermeture de ce collège est posée selon les orientations prises par le département au vu du nombre d'élèves à scolariser et du nombre de places disponibles sur l'ensemble du Département. Les élus s'associeront à la motion proposée par la CCSMT pour la non-fermeture de cet établissement.

F- Association Angel's Country

Cette association, ayant son siège social à Monts, propose de la danse Country et demande à bénéficier d'une salle communale pour s'entraîner. Les élus sont favorables pour accueillir cette nouvelle activité sur la commune à titre d'essai pour un an. Il sera demandé à cette association, en contrepartie de cette mise à disposition gratuite à raison d'un soir par semaine (jeudi 19h00-20h30), d'offrir une prestation gratuite par an dans le cadre de festivités communales.

III- URBANISME

Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)

M. le Maire informe le Conseil Municipal du dépôt actuel ou prochain de DIA pour les immeubles ci-dessous :

- × 12, Impasse de la Varenne
- × 13, rue de l'Arche.

Le conseil municipal décide de ne pas préempter pour ces deux biens.

IV- TRAVAUX COMMUNAUX

A- Avenants Bloc sanitaire

M. le Maire fait le point sur les travaux de construction d'un bloc sanitaires à l'école primaire qui ont débutés fin mars 2010. Il précise :

- qu'une résurgence d'eau a été découverte en creusant les fondations
- qu'il a fallu assainir, drainer et installer une pompe de refoulement
- que la présence d'un lave-main dans chaque WC, non prévue initialement, a été rendue obligatoire par les nouvelles normes en vigueur.
- que ces modifications génèrent une plus-value de 3 504,82 € comme suit :

N°	lots	Objet	H.T.
1	Terrassements - Réseaux	Avenant n° 1 Plus-value pour la pose d'un réseau de récupération des eaux de fossé et de drainage du riverain	+1293,02
2	Gros-oeuvre- Plâtrerie- Carrelage	Avenant n° 1 Plus-value pour drainage en périphérie des 2 bâtiments, collecte et évacuation jusqu'en façade et gaines d'alimentation	+1124,00
6	Plomberie- sanitaire	Avenant n° 1 Plus-value pour fourniture et pose de 2 lave-mains dans les sanitaires hommes et femmes	+597,30
7	Electricité	Avenant n° 1 Plus-value pour fourniture et pose d'une pompe de relevage Plus-value sur alimentation générale	+315,00 +175,50
	Total		+ 3504,82

Il précise que ces modifications doivent faire l'objet d'avenants.

Vu l'avis favorable de la commission communale et après discussion et délibération, le Conseil Municipal :

- 1- accepte à l'unanimité, à main levée, ces avenants
- 2- autorise M. le Maire ou l'un de ses adjoints à signer les pièces y afférentes, à charge pour eux d'en rendre compte.

B- Eclairage public- programme 2010

M. le Maire rappelle que lors de la dernière séance des travaux sur le réseau d'éclairage public ont été envisagés pour 2010. Il présente les plans et devis concernant ces travaux qui porteront sur la réfection de l'éclairage public pour les passerelles d'accès au pont au-dessus de la voie ferrée. Il invite les élus à procéder au choix du modèle de luminaire entre le City-Soul et le Logo.

Après discussion et délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, à main levée :

- 1- retient le modèle City-Soul par 10 voix contre 4 voix pour le modèle Logo
- 2- décide la mise en œuvre de ces travaux s'élevant à 7 052,780 € H.T. soit TTC à 8 435,12 €.
- 3- sollicite le bénéfice de la subvention annuelle forfaitaire du SIEIL d'un montant de 2 800 € pour aider au financement desdits travaux
- 4- charge M. le Maire de déposer le dossier de demande de subvention auprès de cet organisme

C- Travaux entrée Est

M. le Maire présente le devis de VEOLIA d'un montant de 10 770 € pour la réfection de l'adduction d'eau potable à entreprendre rue Dame Milon lors de la 2me phase d'aménagement sécurité qui redémarre le 31 mai. Ce devis est accepté à l'unanimité par les élus. Il va être demandé l'autorisation aux propriétaires du terrain vacant (au niveau du n°25) d'entreposer le matériel pendant la durée des travaux.

Un test du passage d'un tracteur avec remorque de la sortie du champ exploité par M.GRENECHE va lui être demandé pour s'assurer de la faisabilité de la manœuvre.

La chambre d'agriculture dispose d'un service conseil pour les collectivités sur l'aménagement paysager qui propose de faire un diagnostic sur l'existant et les futures réalisations communales. A ce titre, l'aménagement de l'entrée Est pourra leur être soumis.

V- BUDGET - FINANCES

A- Demande de l'association les Fripons

M. le Maire donne un bref compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'association « les Fripons » ainsi que du rapport d'activités de ladite association. Il précise que cette dernière fonctionne bien, a de nombreux projets, une bonne assiduité de ses membres et répond à un besoin réel. Il ajoute qu'il a été saisi par cette association d'une demande d'achat par la commune pour une structure de motricité mobile. Les élus sont d'accord pour la prise en charge de l'investissement en petit mobilier. La décision sera prise lors de la prochaine réunion de conseil après examen de la demande chiffrée.

B- Produits irrécouvrables

M. le Maire informe les élus que M. le Receveur Municipal est dans l'impossibilité d'obtenir le recouvrement d'impayés concernant notamment :

- des redevances ordures ménagères pour la période 1998-2002
- une petite somme au titre de la cantine garderie...

Il invite le Conseil Municipal à prononcer la mise en non-valeur des sommes correspondantes soit 655,68 €.

Après discussion et délibération, les élus, à l'unanimité, à main levée

- 1- Acceptent la mise en non-valeurs de la somme de 655,58 €
- 2- Autorisent M. le Maire à émettre le mandat correspondant.

C- Régularisations budgétaires

M. le Maire propose ensuite à l'Assemblée de procéder aux réajustements des crédits ouverts au titre des pertes et créances irrécouvrables (article 654) en diminuant les crédits inscrits au titre des dépenses imprévues (article 022), et ceux concernant les travaux de décors de Noël, dont le montant des crédits inscrits ne sera pas intégralement utilisé, au profit du programme éclairage public pour lequel les crédits inscrits sont insuffisants par rapport au montant des travaux à faire effectuer, comme suit :

Désignation des articles		Recettes	Dépenses
Num	Libellé		
022	Dépenses imprévues		-460.00
2188-021	Achats décors		-2000.00
2315-021	Travaux d'extension		-1000.00
2315-191	Travaux d'extension		3000.00
654	Pertes/créances irrécouvrables		460.00
TOTAL			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, à main levée, adopte les régularisations budgétaires ci-dessus mentionnées.

VI- EAU POTABLE- REGULARISATION FORAGE

Dans le cadre du dossier concernant la régularisation administrative du forage du bourg pour son exploitation et l'autorisation de distribution de l'eau, M. le Maire informe les élus que l'hydrogéologue missionné va bientôt rendre son rapport. Ce dernier nécessitera l'étude d'un nouveau périmètre de protection, le périmètre initialement défini étant, selon l'hydrogéologue agréé, insuffisant. La commune sollicitera les services de l'Etat pour le financement de cette nouvelle étude en arguant de l'insatisfaction de leurs conseils promulgués en amont.

VII- REUNIONS A VENIR

- Invitation de Francis BRISSET
 - Conseil d'école
 - Fête de l'école :
 - Cérémonie fête nationale
 - Conseils Municipaux
- Samedi 12 juin à 19h00** – La Fenailière
Lundi 14 juin à 18h00 – classe 5
Vendredi 25 juin à 17h30 à la salle polyvalente
Mercredi 14 juillet matin (heure à préciser) –
place du monument
Vendredi 2 juillet à 20h00 à la mairie
Vendredi 27 août à 20h00 à la mairie
Vendredi 1er octobre à 20h00 à la mairie
Vendredi 5 novembre à 20h00 à la mairie
Vendredi 10 décembre à 20h00 à la mairie
(au lieu du 17 comme annoncé en séance)

VIII- QUESTIONS DIVERSES

1. La commune est sollicitée pour un emplacement de camion de vente de frites-crêpes-sandwiches pour début septembre. Les élus sont d'accord pour accueillir cette activité.
2. M. Frédéric LUCIER fait part d'un nouveau désaccord entre la commune de Veigné et le syndicat du collège de Montbazou sur un reliquat de sommes inscrites au budget du syndicat. Le trésorier va faire appel auprès de la Préfecture pour régler ce litige. Les élus sont étonnés que le syndicat ne règle pas lui-même ce problème au vu de son statut.
3. Mme Martine CUNHA s'étonne de l'aménagement d'un rond-point sur la zone d'activités de Montbazou et stipule qu'il serait plus utile à la jonction de la RD21 et de la RD910.
4. Mme Arlette DUCHENE fait part de dépôt de tonte de gazon dans le fossé derrière le lotissement « Les Margallières ».
5. Mme Isabelle DUFRAISSE fait remarquer une coloration de l'eau potable le 24 mai dernier. M. le Maire répond que ceci est certainement dû à une purge ou intervention sur le réseau.
6. M. Gérard LEGRAND a commencé de lister une sélection de remorque destinée au service technique. Ce prochain achat est à affiner.
7. M. le Maire informe qu'une intervention de France Telecom a été demandée concernant le regard abîmé face au 15 Rue des Champs Gibert ainsi que du fil décroché dans cette même rue.

Le Maire :

Le ou la Secrétaire de séance :

Les autres membres :